



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-LE-ROTROU DU 12 DECEMBRE 2022 A 18 HEURES 00

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2022
- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application des délégations de compétence du conseil
- Rapports d'activités AQUAVAL et SIACOTEP

ACTION CŒUR DE VILLE – COMMERCE - TOURISME :

- Adhésion au GIE C'CHARTRES METROPOLE RESSOURCES
- AP/CP pour la démolition et l'élargissement de la Ruelle des Lavandières
- Ajustement d'AP/CP – Programme « Action Cœur de Ville »

FINANCES :

- Présentation du rapport de la CLECT
- Attribution de compensations définitives 2022
- Décisions modificatives n° 2 budgets Ville et Culturel
- Participation au budget annexe culturel
- Revalorisation des tarifs communaux pour 2023 (hors culturel)
- Versement d'une indemnité d'imprévision concernant le marché de travaux de passerelle voie verte NLR-Base de loisirs
- Rémunération des agents chargés du recensement 2023

TRAVAUX URBANISME TRANSPORT URBAIN :

- Rapport d'Activité du Délégué et Rapport Pour la Qualité du Service 2021 « eau potable »
- Rapport d'activité du Délégué 2021 du transport urbain
- Avenant n° 2 à la convention de DSP TRANSDEV
- Pôle santé des Gauchetières - Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière et vente à la communauté de communes du Perche
- Avenant n° 6 au contrat de chauffage DALKIA
- Plan de financement des travaux d'éclairage public

RESSOURCES HUMAINES :

- Modification des cycles de travail pour certains agents du service « Action culturelle et évènementiel »
- Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de service entre la CDC du Perche et la ville d'un agent des espaces verts
- Autorisation de signature du renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle d'un agent à temps non complet à l'Office du Tourisme et de Commerce
- Versement à la Cdc du Perche suite à la création du service commun mutualisé et à la convention de mise à disposition des services entre le syndicat AQUAVAL et la commune de Nogent-le-Rotrou
- Choix d'adhésion au contrat de participation en complémentaire santé du CDG 28
- Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents : complémentaire santé – révision 2022
- Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents : prévoyance – révision 2022
- Modification du tableau des effectifs

CULTUREL :

- Autorisation de signature du contrat de concession de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du complexe cinématographique
- Nomination des membres de la commission de suivi du cinéma prévue au contrat de concession
- Tarifs d'entrées du cinéma à compter du 1^{er} janvier 2023
- Signature du marché subséquent n° 1 à l'accord-cadre d'étude diagnostic et de maîtrise d'œuvre de restauration du mur d'enceinte du Château des comtes du Perche
- Fixation des tarifs de location des salles au 1^{er} janvier 2023
- Fixation des tarifs de location et remplacement de petits matériels communaux dépendant du service culturel et technique
- Fixation des tarifs du studio de l'Arsenal

EDUCATION :

- Avenants aux conventions pour l'utilisation des équipements sportifs avec les collèges et lycées

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : **23** : Harold HUWART, Philippe PELLION, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Jannick RIBAUT, Guy CHAMPION, Jean-Claude DORDOIGNE, Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL, Josiane SEIGNEUR, Béatrice LIZIARD, David LEDUC, Roselyne RICHARD-BRULE, Rachid SOUKTANI, Laurence LEDUC, Jean GONSARD, Pascale DE SOUANCE, Jean-Pierre HUGUET, Christophe ALLHEILY, Estelle DUEZ, Amadys CASTANIER.

Pouvoirs : **05** : Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Catherine CATESSON à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascaline GRANGIER à Alain VERGNOL, Guillaume CARAYON à Philippe PELLION, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR.

Absent-Excusé : **01** : Marie POIRIER.

Secrétaire de séance : Jean GONSARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean GONSARD est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Il passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022, transmis le 06 décembre 2022.

Vote favorable à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 78 DU 17 JUILLET 2020

∞ D'opérations de délivrance et de reprise de concessions dans le cimetière du 07 novembre au 25 novembre 2022 :

Concessions cimetières		2022	
		Nb	Montant €
Achat	30 ans	1	177
	50 ans	0	0
Renouvellement	30 ans	7	826
	50 ans	1	386
Droit de superposition	30 ans	0	0
	50 ans	0	0
TOTAL		Soit 9 pour un total de 1 389 €	

Concessions columbarium		2022	
		Nb	Montant €
Achat	15 ans	1	228
	30 ans	0	0
Nouveau dépôt d'urne	15 ans	0	0
	20 ans	1	56
	30 ans	0	0
TOTAL		Soit 2 pour un total de 284 €	

RAPPORTS D'ACTIVITE DES SYNDICATS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE, en application de l'article L.5211-39 du CGCT.

Les élus prennent acte de la présentation de ces rapports d'activité du SIACOTEP et d'AQUAVAL.

Intervention de MME DE SOUANCE.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « GIE C'CHARTRES METROPOLE RESSOURCES »

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de M. CASTANIER et réponse de M. PELLION, complétée par M. Le Maire.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA DEMOLITION ET L'ELARGISSEMENT DE LA RUELLE DES LAVANDIERES

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
<i>Dépenses TTC</i>		249 284 €	348 316 €	0 €	597 600 €
Dépenses € HT		207 737 €	290 263 €	0 €	498 000 €
Recettes € HT (hors autofinancement)		0 €	225 000 €	75 000 €	300 000 €
Autofinancement € HT	0 €	207 737 €	65 263 €	-75 000 €	198 000 €

Vote favorable à l'unanimité.

AJUSTEMENT D'AP/CP – PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

📌 Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des liaisons douces le long des bords de l'Huisne (voie verte et promenade Camille Silvy) :

AP/CP

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses TTC	13 608 €	445 665 €	1 366 468 €	55 291 €	242 083 €	137 099 €	2 260 214 €
Dépenses € HT	11 340 €	371 388 €	1 150 553 €	48 578 €	201 736 €	114 249 €	1 897 844 €
Recettes € HT (hors autofinancement)		59 700 €	588 517 €	45 283 €		342 415 €	1 035 915 €
Autofinancement € HT	11 340 €	311 688 €	562 036 €	3 295 €	201 736 €	-228 166 €	861 929 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des espaces centraux : Place Saint-Pol et rue de la Herse :

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	218 €	138 912 €	3 039 182 €	140 000 €	3 318 311 €
Dépenses € HT	182 €	115 760 €	2 532 652 €	116 667 €	2 765 260 €
Recettes € HT (hors autofinancement)	0 €	138 000 €	322 000 €	872 616 €	1 332 616 €
Autofinancement € HT	182 €	-22 240 €	2 210 652 €	-755 950 €	1 432 644 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la signalétique directionnelle, patrimoniale et d'information locale :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	26 595 €	69 031 €	34 845 €	12 349 €	30 144 €	172 965 €
Dépenses € HT	22 162 €	57 526 €	29 038 €	10 291 €	25 120 €	144 137 €
Recettes € HT (hors autofinancement)	37 967 €	14 166 €		10 850 €	37 993 €	100 976 €
Autofinancement € HT	-15 804 €	43 360 €	29 038 €	-559 €	-12 873 €	43 161 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la Place Sully :

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	7 140 €	19 705 €	71 613 €	818 928 €	917 386 €
Dépenses € HT	5 950 €	16 421 €	59 678 €	682 440 €	764 489 €
Recettes € HT (hors autofinancement)			42 000 €	236 413 €	278 413 €
Autofinancement € HT	5 950 €	16 421 €	17 678 €	446 027 €	486 076 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration du tombeau de Sully et ses abords :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	17 559 €	200 084 €	119 540 €	2 429 €	380 448 €	720 060 €
Dépenses € HT	14 633 €	166 737 €	99 617 €	2 024 €	317 039 €	600 050 €
Recettes € HT (hors autofinancement)	33 840 €	69 657 €	1 116 €	87 514 €	242 693 €	434 820 €
Autofinancement € HT	-19 207 €	97 080 €	98 501 €	-85 490 €	74 346 €	165 230 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un jardin d'enfant sur le site de l'ancien EHPAD La Charmille :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses TTC	27 372 €	108 €	517 323 €	420 055 €	303 920 €	1 268 778 €
Dépenses € HT	22 810 €	90 €	452 524 €	350 046 €	253 267 €	1 078 737 €
Recettes € HT (hors autofinancement)			54 735 €	355 716 €	260 471 €	670 922 €
Autofinancement € HT	22 810 €	90 €	397 789 €	-5 670 €	-7 204 €	407 815 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagements urbains de sécurisation et de retraitement de la voirie : rue Giroust et rue Gouverneur

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	3 888 €	17 628 €	908 256 €	789 322 €	1 719 094 €
Dépenses € HT	3 240 €	14 840 €	756 880 €	657 768 €	1 432 728 €
Recettes € HT (hors autofinancement)			256 000 €	150 000 €	406 000 €
Autofinancement € HT	3 240 €	14 840 €	500 880 €	507 768 €	1 026 728 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement du square Louis Moulin et installation d'une guiquette :

	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	0 €	84 000 €	84 000 €
Dépenses € HT	0 €	70 000 €	70 000 €
Recettes € HT	0 €	0 €	0 €
Autofinancement € HT	0 €	70 000 €	70 000 €

Vote favorable à l'unanimité.

✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la valorisation culturelle et patrimoniale de l'Abbaye Saint-Denis et la Maison du Bailli

	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses € TTC	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €
Dépenses € HT	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €
Recettes € HT	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €
Autofinancement € HT	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €

Vote favorable à l'unanimité.

- ✚ Autorisation de programme et crédits de paiement pour la restructuration du centre commercial des Gauchetières :

	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses € TTC	37 289 €	481 111 €	0 €	518 400 €
Dépenses € HT	31 074 €	400 926 €	0 €	432 000 €
Recettes € HT	77 760 €	138 240 €	86 400 €	302 400 €
Autofinancement € HT	-46 686 €	262 686 €	-86 400 €	129 600 €

Vote favorable à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT, réunie le 09 décembre 2022 pour déterminer les charges transférées dans le cadre de la mise en place du service commun mutualisé entre la CDC du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou ainsi que le montant de l'attribution de compensation à verser à la commune de Nogent-le-Rotrou.

Vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2022

	AC DEFINITIVES 2021 EN €	AC DEFINITIVES 2022 EN €
ARCISSES	691 166	691 166
ARGENVILLIERS	6 870	6 870
AUTHON DU PERCHE	275 538	275 538
BEAUMONT LES AUTELS	63 620	63 620
BETHONVILLIERS	871	871
CHAMPROND EN PERCHET	15 377	15 377
CHAPELLE ROYALE	43 700	43 700
CHARBONNIERES	16 956	16 956
COUDRAY AU PERCHE	73 436	73 436
LES AUTELS VILLEVILLON	7 165	7 165
LES ETILLEUX	7 639	7 639
LA GAUDAINÉ	-999	-999
LUIGNY	14 923	14 923
MIERMAIGNE	33 693	33 693
NOGENT LE ROTROU	2 559 407	2 004 063
SAINT BOMER	72 103	72 103
SAINT JEAN PIERRE FIXTE	9 268	9 268
SOUANCE AU PERCHE	27 983	27 983
TRIZAY COUTRETOT SAINT SERGE	5 888	5 888
VICHERES	6 975	6 975
TOTAL	3 931 579	3 376 235

Vote favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 AU BUDGET 2022 DE LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU

Vote favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 AU BUDGET ANNEXE 2022 CULTUREL

Vote favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE « CULTUREL » - REGULARISATION DE LA TVA DU MUSEE-CHATEAU, pour un montant de 36 071 €.

Vote favorable à l'unanimité.

REVALORISATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2023

1. Tarifs des concessions du cimetière et du columbarium au 1^{er} janvier 2023

↳ Cimetière :

- Suppression des concessions perpétuelles
- Ajout des concessions d'une durée de 15 ans
- Suppression du droit de superposition pour les concessions acquises à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Augmentation les tarifs des concessions de 50 ans et 30 ans
- Fixation du tarif des concessions de 15 ans

↳ Columbarium :

- Suppression du dépôt d'urne supplémentaire pour les acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2023

Les tarifs du droit de superposition et le dépôt d'urne supplémentaire restent valables pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2023.

NATURE DES CONCESSIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Adulte = 2 m ² Enfant = 1 m ²		
<u>CIMETIERE</u>		
Concession perpétuelle le m ²	2 302	Supprimée
Droit de superposition (concessions antérieures au 01/01/2023)	1 533	1 840
Concession 50 ans (le m ²)	193	696
Droit de superposition (concessions antérieures au 01/01/2023)	193	232
Concession 30 ans (le m ²)	59	213
Droit de superposition (concessions antérieures au 01/01/2023)	59	71
Concession 15 ans (le m ²)		108
<u>COLUMBARIUM</u>		
15 ans	228	408
Renouvellement	171	408
30 ans	457	682
Renouvellement	390	682

Dépôt urne supplémentaire (pour tout 1 ^{er} dépôt antérieur au 01/01/2023)		
15 ans	56	67
30 ans	56	67
JARDIN DU SOUVENIR		
Plaque Colonne du Temps	20	20

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE, réponse de MME BENOIT-MOUSSEAU.

2. Tarifs au 1^{er} janvier 2023 des cartes de stationnement suite à la mise en place de la zone bleue

- Vignette mensuelle = 15 €
- Vignette trimestrielle = 45 €

Vote favorable à l'unanimité.

Interventions de MME DE SOUANCE et M. CASTANIER.

Réponse de M. HUWART.

3. Tarifs de la RODP pour les véhicules de transport de fonds au 1^{er} janvier 2023

2 500 € par an et par emplacement.

Vote favorable à l'unanimité.

4. Tarifs de la RODP pour les commerces et les travaux au 1^{er} janvier 2023

NATURE	EXONERATION		
	TARIFS 2021	TARIFS 2022	TARIFS 2023
	/m ² / jour	/m ² / jour	/m ² / jour
	+ 0,01 €	+ 0,01 €	+ 0,01 €
<u>I - COMMERCE & ANIMATIONS</u>			
<u>Terrasses ouvertes :</u>			
Zone 1 :	0,10	0,11	0,12
Zone 2 :	0,07	0,08	0,09
<u>Terrasses fermées et vérandas commerciales :</u>			
Zone 1 :	0,13	0,14	0,15
Zone 2 :	0,11	0,12	0,13
<u>Etalage / Rôtissoires :</u>			
Zone 1 :	0,07	0,08	0,09
Zone 2 :	0,06	0,07	0,08
<u>II - TRAVAUX ET CHANTIERS</u>			
Tous types d'occupation	0,36	0,37	0,38

La zone 1 correspond à : La place Saint-Pol, la rue Massiot, la Rue Rémi-Belleau, la rue Œillets des Murs, la rue Villette Gâté, la rue de la Herse, la rue de Sully, la rue Saint-Hilaire du carrefour Tochon à la rue Villette Gâté

La zone 2 correspond aux autres rues de la ville de Nogent-le-Rotrou.

Vote favorable à l'unanimité.

5. Tarifs des droits de place au 1^{er} janvier 2023

NATURE DES DROITS DE PLACE	TARIFS 2021	TARIFS 2022	TARIFS 2023
FETES FORAINES :			
. Attraction par ml par jour	0,87	0,89	1,50 € le ml
. Attraction gratuite jusqu'à 3 mètres de profondeur, au-delà application du tarif ml/jour	0,87	0,89	Supprimé
MARCHE :			
. Marchands commerçants non sédentaires abonnés/ml/jour *	0,87	0,89	1,7 € le ml jusqu'à 10 ml 2,00 € le ml supplémentaire
. Marchands commerçants non sédentaires non abonnés/ml/jour *	1,02	1,04	1,90 € le ml jusqu'à 10 ml 2,00 € le ml supplémentaire
* Avec un minimum de perception de 5 ml	4,37	4,47	Tarif supprimé
. Véhicule appartenant aux commerçants non sédentaires jusqu'à 1.500 kgs (taxe véhicule ou droit de déchargement)	1,85	1,89	Supprimé
. Véhicule appartenant aux commerçants non sédentaires de plus de 1.500 kgs (taxe véhicule ou droit de déchargement)	3,07	3,14	Supprimé
. électricité (sans cuisson ni réfrigération)			2 € par séance
. électricité (avec cuisson et/ou réfrigération)			5 € par séance
. Taxe stationnement des véhicules (selon règlement du marché)			2 € par séance
. Vente ambulante (hors jour et périmètre du marché)			2 € le ml
AUTRES :			
. Voitures, tracteurs, appareils agricoles en exposition pour la vente, le ml	4,37	4,47	5 € le ml
. Cirque par m ² par jour	0,77	0,79	1 € le m ²
. Prix forfaitaire	401,20	410,00	Supprimé

Vote favorable à l'unanimité.

6. Tarifs des photocopies du point poste au plateau Saint-Jean au 1^{er} janvier 2023

- Format A4 = 0,15 € la copie
- Format A3 = 0,28 € la copie

Vote favorable à l'unanimité.

7. Tarifs du camping municipal et de l'aire de services camping-car au 1^{er} janvier 2023

- Le camping municipal est ouvert du 28/04/2023 au 01/10/2023 inclus.
- L'aire d'accueil et de service pour camping-car est ouverte toute l'année :
 - Du 28/04/2023 au 01/10/2023 inclus, elle est payante ; les services et le stationnement sont inclus dans le tarif
 - En dehors de cette période, l'aire est gratuite, sans garantie de service pour les utilisateurs (eau, électricité, vidange).
- Les tarifs évoluent uniquement de 1 €/nuitée/camping-car. Les autres tarifs restent inchangés.

Tarifs applicables par nuitée		TARIFS 2022 en €	TARIFS 2023 en €
Camping	Adulte	3	3
	Enfant (- de 16 ans)	2	2
	Tente	5	5
	Tente (Groupes)	2,5	2,5
	Enfant (- 16 ans Groupes)	1,5	1,5
Camping-car (aire uniquement)		6	7
Taxe de séjour (à partir de 18 ans)		0,2	0,2

Vote favorable à l'unanimité.

8. Tarifs des loyers des immeubles communaux (garages) au 1^{er} janvier 2023

OCCUPANTS	Montant du Loyer en € au 01/01/2021	Montant du Loyer en € au 01/01/2022	Montant du Loyer en € au 01/01/2023
Rue des Acacias - Garages			
Garage n° 1	289,00	295	312
Garage n° 2	289,00	295	312
Garage n° 3	289,00	295	312
Garage n° 4	289,00	295	312
Garage n° 5	289,00	295	312
Garage n° 6	289,00	295	312
Garage n° 7	289,00	295	312
Garage n° 8	289,00	295	312
Garage n° 9	289,00	295	312
Garage n° 10	289,00	295	312

Garage n° 11	289,00	295	312
Garage n° 12	289,00	295	312

Vote favorable à l'unanimité.

9. Tarifs des services publics communaux dépendant du service « sport » au 1^{er} janvier 2023 pour les associations

Mise en place d'un « tarif été » et d'un « tarif hiver ».

- Tarif été : du 16/04 au 14/10
- Tarif hiver : du 15/10 au 15/04

EQUIPEMENTS	TARIF 2022 en €	TARIF ÉTÉ 2023 en €	TARIF HIVER 2023 en €
1° SALLE DE SPORTS			
En semaine	1 750	2 000	2 500
Week-end	2 330	2 550	3 000
2° DOJO			
Journée	181	200	250
1/2 journée	112	150	190
3° TERRAINS DE SPORTS			
En journée	309	325	325
En nocturne	432	450	750

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE et réponse de M. HUWART.

10. Tarif d'utilisation des équipements sportifs par la Cdc du Perche au 1^{er} janvier 2023, de 10€/heure à 12€/heure.

Vote favorable à l'unanimité.

VERSEMENT D'UNE INDEMNITE D'IMPREVISION CONCERNANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE PASSERELLE VOIE VERTE CENTRE-VILLE DE NOGENT-LE-ROTROU / PARC DE LOISIRS DE LA BORDE,
en raison de l'inflation du coût des matières premières due à la crise sanitaire.

Le montant de cette indemnité se répartie de la manière suivante :

	SOMARE	DORISON	LEROUX	GROUPEMENT
Plus-value HT calculée par l'entreprise	0	12 697,30 €	1 889,70 €	14 587,00 €
Montant révision HT de la tranche affermie	6 287,71 €	3 808,96 €	22,10 €	10 118,77 €
Montant indemnité demandée HT	0	8 888,34 €	1 867,60 €	10 755,94 €
Montant indemnité demandée TTC	0	10 666,01 €	2 241,12 €	12 907,13 €

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE.

REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2023

Revalorisation de 5,63 % par rapport à l'année 2022 (augmentation SMIC au 01/08/2022) se répartissant comme suit :

- 1,33 € brut par feuille de logement collectée, feuille de logement non enquêtée, feuille d'adresse non enquêtée
- 2,11 € brut par bulletin individuel collecté
- 132,08 € brut en indemnité pour la tournée de repérage
- 145,03 € brut en indemnité pour les formations
- 0,61 € brut par dossier d'adresses collectives
- 4,88 € brut par bordereau d'IRIS (pour chacun des 5 secteurs de la Commune)

Vote favorable à l'unanimité.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (RAD) 2021 DE SUEZ EAU FRANCE CONCERNANT LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC « EAU POTABLE » ET DU RPQS, en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que le délégataire d'une concession doit présenter un rapport d'activité retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession.

Les élus prennent acte de cette présentation.

Précisions de M. CHAMPION.

Intervention de MME DUEZ.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE TRANSPORT D'EURE ET LOIR POUR L'EXPLOITATION DU TRANSPORT URBAIN, en application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que dans le cadre d'une délégation de service public, le délégataire doit produire chaque année, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service.

Les élus prennent acte de cette présentation.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N ° 2 A LA CONCESSION DE TRANSPORT URBAIN NOSBUS, actant :

- De la gratuité totale du réseau NOSBUS à compter du 1^{er} janvier 2023
- De l'arrêt des navettes sous-traitées vers la ZA de l'Aunay
- De la dépose des Bornes Info Voyageurs (BIV)
- Du remplacement de deux bus

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE.

Réponse de M. BOCQUILLON.

POLE SANTE DES GAUCHETIERES - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIERE ET VENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE, en vue de sa cession à la communauté de communes du Perche dans le cadre du projet « Pôle Santé des Gauchetières ».

Vote favorable à l'unanimité, étant précisé que M. HUWART ne prend pas part au vote.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 6 AU CONTRAT DE CHAUFFAGE AVEC LA SOCIETE DALKIA, portant notamment sur les nouvelles conditions de chauffe pour la nouvelle saison ainsi que sur la suppression de la facturation au CCAS à compter de leur déménagement dans leurs nouveaux locaux, et ce à compter du 1^{er} septembre 2022.

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DUEZ et réponse de M. HUWART.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE :

- Approbation du plan de financement
- Autorisation de déposer les demandes de financement
- Autorisation de signature des conventions de financement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses €HT		Recettes €	
Travaux	685 904	Etat - Fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) – 50 %	342 952
		Région Centre-Val de Loire – CRST – 24 %	164 771
		Certificats d'économie d'énergie – 5,83 %	40 000
		Autofinancement – 20,17 %	138 181
TOTAL	685 904	TOTAL	685 904

Vote favorable à l'unanimité.

Interventions de MMES DE SOUANCE et DUEZ. Réponse de M. HUWART.

MODIFICATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS DU CHATEAU-MUSEE DU SERVICE ACTION CULTURELLE ET EVENEMENTIEL : Fonctionnement en « haute », « très haute » et « basse » saison avec une annualisation du temps de travail permettant l'inclusion du samedi et/ou du dimanche dans le temps de travail habituel des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023.

↳ « Basse saison » : du 16 novembre au 31 mars.

📅 Du 16 novembre au 31 décembre ouverture au public en semaine et week-end.

📅 Du 1^{er} janvier au 31 mars, le château-musée est fermé au public.

↳ « Haute saison » : du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 15 novembre.

📅 Le château-musée est ouvert au public en semaine et le week-end de 10h à 12h et 14h à 18h.

↳ « Très haute saison » est définie du 1^{er} juillet au 31 août.

📅 Le château-musée est ouvert au public en semaine et le week-end de 10h à 18h sans interruption.

Le château sera fermé les jours fériés suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre et 25 décembre.

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT (N° 2) A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROU, compte-tenu des nouveaux besoins d'un jardinier polyvalent à raison de 18 heures hebdomadaires maximum.

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROU ET L'OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE DU PERCHE, à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'animateur logistique et de renforcer l'équipe pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Vote favorable à l'unanimité.

VERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SUITE A LA CREATION DU SERVICE COMMUN MUTUALISE ET A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LE SYNDICAT MIXTE AQUAVAL ET LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROU, pour un montant de 2 478,40 €.

Vote favorable à l'unanimité.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHE, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

Vote favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – RISQUE SANTE

Participation : (Base de référence)

Montant participation mensuelle 2022 X indice du mois de révision
Indice du mois d'origine (m.o)

Indice m.o : indice connu au 28/09/2015 (date de délibération) = 100.38

Indice du mois de révision = 111.98 (septembre 2022)

CRITERES	Rappel : Montant brut attribué par agent 2022	Montant brut proposé par agent 2023
----------	---	--

Rémunération		
Sur une base de Smic		13.38 €
Indice majoré		
340 à 382 (ancien 321 à 363)	12.00 €	13.38 €
383 à 473 (ancien 364 à 422)	10.81 €	12.06 €
supérieur à 474 (ancien 422)	9.62 €	10.73 €

Composition familiale		
Agent seul	6.00 €	6.70 €
Agent et 1 enfant	12.00 €	13.38 €
Agent et 2 enfants et plus	18.00 €	20.08 €
Couple	12.00 €	13.38 €
Couple et 1 enfant	18.00 €	20.08 €
Couple et 2 enfants et plus	24.00 €	26.78 €

NB : Il est précisé que la participation financière de l'employeur ne pourra pas dépasser le montant de la cotisation de l'agent.

Vote favorable à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – RISQUE « PREVOYANCE » A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

- ✚ Montant de la participation : 5 € mensuel brut / agent (au lieu de 3 € initialement)
- ✚ Réévaluation tous les ans en janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac (comme pour la participation pour le risque Santé).

Vote favorable à l'unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE / emploi	Motif de suppression				
	Pour changement d'affectation	Pour départ de l'agent			Décès
		Transfert Service Commun Mutualisé (SCM)	Retraite	Mutation	
Adjoint technique ppal 2ème cl			TC		

Adjoint technique ppal 1ère cl			TC		
DGS emploi fonctionnel		TC			
Directeur des Affaires Culturelles	TC				

TC : *temps complet*

TNC : *temps non complet*

Vote favorable à l'unanimité.

Départ de Monsieur Gérard DEVOIR.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : **22** : Harold HUWART, Philippe PELLION, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Jannick RIBAUT, Guy CHAMPION, Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL, Josiane SEIGNEUR, Béatrice LIZIARD, David LEDUC, Roselyne RICHARD-BRULE, Rachid SOUKTANI, Laurence LEDUC, Jean GONSARD, Pascale DE SOUANCE, Jean-Pierre HUGUET, Christophe ALLHEILY, Estelle DUEZ, Amadys CASTANIER.

Pouvoirs : **05** : Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Catherine CATESSON à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascaline GRANGIER à Alain VERGNOL, Guillaume CARAYON à Philippe PELLION, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR.

Absents-Excusés : **02** : Marie POIRIER, Gérard DEVOIR.

Secrétaire de séance : Jean GONSARD.

CHOIX ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE « LE REX »

- Approuver le choix de la société NOE CINEMAS en qualité de délégataire chargé de l'exploitation et la gestion du cinéma LE REX ;
- Approuver les termes du contrat à conclure ;
- Signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma LE REX ;
- Signer, lui ou son représentant, tous documents s'y rapportant.

Vote favorable à l'unanimité.

Interventions de M. CASTANIER, MMES DE SOUANCE et DUEZ.

Réponses de M. CHAMPION.

NOMINATION DES MEMBRE DE LA COMMISSION DE SUIVI PREVUE AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CINEMA « LE REX »

- Harold HUWART
- Catherine CATESSON
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Nadine CHAILLOU-COCHELIN
- Guy CHAMPION
- Jean-Michel BERTHIER, au titre de personne qualifiée et en tant que membre de Perche communication

Vote favorable à l'unanimité.

TARIFS D'ENTREE DU CINEMA A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

TARIFS	QUAND	BENEFICIAIRES	MONTANT TTC
Normal	A toutes les séances	Pour tous	7,90 €

Réduit	A toutes les séances	Demandeurs d'emploi, Familles nombreuses, Personnes de plus de 65 ans, Personnes en situation de handicap, lycéens, étudiants et apprentis,	6,90 €
Moins de 15 ans		Moins de 15 ans	5,90 €
Mini	A toutes les séances	Le mercredi à toutes les séances et pour toutes les séances du matin	5,30 €
Carte abonnement 5 places	A toutes les séances	Carte cinéMa Passion 5 places valables pendant 6 mois : Prix de la carte : 31,50 € + 0,10 de frais de gestion/place	6,30 €
Carte abonnement 10 places	A toutes les séances	Carte cinéMa Passion 10 places valables pendant 6 mois : Prix de la carte : 59,00 € + 0,10 frais de gestion/place	5,90 €
Chèque cinéma		Détenteur d'un chèque cinéma	6,30 €
Matin	Séances du matin	Pour tous	5,90 €
Groupe adulte	Sur réservation	Groupes de plus de 10 personnes	6,20 €
Groupe jeune		Groupes de plus de 10 personnes	4,20 €
Film club classique	Séances "Fim Club" et "NOE Classiques"	2 séances minimum par semaine	5,90 €
Programmes thématiques	Séances "Ciné d'or," Ciné Pitchoun", et "ciné Doudou"	Pour tous	4,90 €
Spectacles (Opéra, ballet, Théâtre, concert)	Diffusion d'opéras, de concerts, de spectacles, de ballets, de pièces de théâtre	Pour tous - Montant variable fixé en lien avec les diffuseurs et distributeurs	Entre 5 et 30 €
Promotion	A toutes les séances	Pour toutes les promotions proposées par le délégataire	4,00 €
Dispositif scolaire	Sur réservation	Selon convention nationale Maternelle, Ecole, Collège et Lycéens au cinéma	2,50 €
Pass culture	A toutes les séances	Pour les 15-25 ans	5,00 €
Opération nationale ou régionale	Selon l'opération	Dans le cadre d'une opération nationale ou régionale (Fête du cinéma, Printemps du cinéma...)	Selon le montant fixé nationalement ou régionalement
Complément film 3D	Film 3D	Pour tous	2,00 €

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSEQUENT N° 1 « DIAGNOSTIC » A L'ACCORD-CADRE POUR LA RESTAURATION DU MUR D'ENCEINTE DU CHATEAU ET SA MISE EN LUMIERE avec le groupement Marie-Suzanne de PONTHAUD, pour un montant de marché hors taxes de 54 151 €.

Vote favorable à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX DEPENDANT DU SERVICE CULTUREL AU 1^{ER} JANVIER 2023

- Mise en place :
 - o D'un tarif hiver du 15/10 au 15/04
 - o D'un tarif été du 16/04 au 14/10
- D'annuler les gratuités annuelles accordées jusque-là aux agents communaux,
- D'annuler les gratuités annuelles accordées jusque-là aux associations
- De valider les tarifs de location de salle

Vote favorable à l'unanimité.

Interventions de MMES DUEZ et DE SOUANCE.

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022		Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1° - SALLE DE SPECTACLE Pierre MENDES France						
Spectacle Etablissements scolaires 1 ^{er} degré ¹	NP		120,83	145,00	520,83	625,00
Etablissements scolaires, socio-éducatif etc.	275,00		241,67	290,00	520,83	625,00
Personne privée	550,00		483,33	580,00	916,67	1100,00
Manifestations à caractère commercial et industriel	767,00		1000,00	1200,00	1833,33	2200,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022		Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
2° - SALLE POLYVALENTE Pierre MENDES FRANCE						
Activités associatives hors repas	NP		83,33	100,00	250,00	300,00
Spectacle Etablissements scolaires 1 ^{er} degré ²	NP		120,83	145,00	583,33	700,00
Lunch, arbres de Noël, galettes des rois, loto	275,00		241,67	290,00	583,33	700,00
Banquet avec cuisine (Nogentais)	411,00		375,00	450,00	666,67	800,00
Banquet avec cuisine (Hors Nogent)	NP		541,67	650,00	1000,00	1200,00
Mariage (samedi et dimanche) avec cuisine (Nogentais)	NP		562,50	675,00	1000,00	1200,00
Mariage (samedi et dimanche) avec cuisine (Hors Nogent)	NP		812,50	975,00	1500,00	1800,00
Soirée dansante (Organisateur domicilié à Nogent)	550,00		500,00	600,00	833,33	1000,00
Soirée dansante (Hors Nogent)	1395,00		1250,00	1500,00	1666,67	2000,00

¹ Gratuit pour les établissements scolaires nogentais du 1^{er} degré et dans la limite de 6 occupations par année scolaire.

² Gratuit pour les établissements scolaires publics nogentais du 1^{er} degré et dans la limite de 6 occupations par année scolaire.

Journée de préparation ou de démontage supplémentaire	NP	125,00	150,00	125,00	150,00
Manifestation à caractère commercial et industriel	767,00	1000,00	1200,00	1833,33	2200,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022		Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
			HT	TTC	HT	TTC
3° - BAR – COMPLEXE Pierre MENDES FRANCE Manifestation de 50 à 80 personnes	138,00		120,83	145,00	141,67	170,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022		Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
			HT	TTC	HT	TTC
4° - LOCATION DES 2 SALLES P MENDES FRANCE Tous usagers	NP		2000,00	2400,00	3666,67	4400,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022		Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
			HT	TTC	HT	TTC
5° - SALLE SIMONE SIGNORET						
Activités associatives hors repas	NP		83,33	100,00	166,67	200,00
Spectacle Etablissements scolaires 1 ^{er} degré ³	NP		120,83	145,00	333,33	400,00
Etablissements scolaires 2 nd degré, socio-éducatif etc.	275,00		241,67	290,00	333,33	400,00
Lunch, arbre de Noël, galette des rois, loto	275,00		241,67	290,00	333,33	400,00
Personne privée	550,00		483,33	580,00	625,00	750,00
Banquet avec cuisine (Nogentais)	411,00		362,50	435,00	500,00	600,00
Banquet avec cuisine (Hors Nogent)	NP		458,33	550,00	666,67	800,00

³ Gratuit pour les établissements scolaires publics nogentais du 1^{er} degré et dans la limite de 6 occupations par année scolaire.

Mariage (samedi et dimanche) avec cuisine (Nogentais)	NP	541,67	650,00	750,00	900,00
Mariage (samedi et dimanche) avec cuisine (Hors Nogent)	NP	687,50	825,00	1000,00	1200,00
Soirée dansante (Organisateur domicilié à Nogent)	550,00	483,33	580,00	625,00	750,00
Soirée dansante (Hors Nogent)	NP	583,33	700,00	750,00	900,00
Journée de préparation ou de démontage supplémentaire	NP	125,00	150,00	125,00	150,00
Manifestation à caractère commercial et industriel	767,00	833,33	1000,00	1666,67	2000,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022	Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
		HT	TTC	HT	TTC
6° - BAR – SALLE SIMONE SIGNORET Manifestation de 50 à 80 personnes	138,00	120,83	145,00	141,67	170,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022	Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
		HT	TTC	HT	TTC
7° - SALLE DES COLONNES Salle des colonnes	81,00	70,83	85,00	83,33	100,00

Tarifs par jour d'utilisation	Tarif 2022	Tarif 2023 été		Tarif 2023 hiver	
		HT	TTC	HT	TTC
8° - SALLE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL Activités associatives ponctuelles	NP	8,33	10,00	12,50	15,00

Activités lucratives ponctuelles	81,00	70,83	85,00	83,33	100,00
Cours de formation longue durée	25,00	22,50	27,00	35	42,00
Association sous convention municipale annuelle	NP	125,00	150,00	NC	NC

Tarifs par jour d'utilisation 9 – SALLE L'ARSENAL	2022		2023 Été				2023 Hiver			
	Asso ⁴	Ext ⁵	Association		Extérieur		Association		Extérieur	
			HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Salle + kit lumières (20 PAR + 10 PC + bloc de puissance + câble DMX + table lumières)	50,00	100,00	45,83	55,00	91,67	110,00	62,50	75,00	125,00	150,00
Salle + kit lumières + kit son sans régisseur de l'Arsenal ⁶	100,00	200,00	87,50	105,00	175,00	210,00	125,00	150,00	250,00	300,00
Salle + kit lumières + kit son avec régisseur de l'Arsenal	150,00	300,00	133,33	160,00	266,66	320,00	166,66	200,00	333,33	400,00
	0	0	3	0	7	0	7	0	3	0

⁴ Associations nogentaises ou locales (territoire de la CDC) exerçant une activité principalement dans le champ du spectacle vivant.

⁵ Associations et autres structures non domiciliées sur le territoire de la CDC.

⁶ Intermittent déclaré via le GUSO obligatoire

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DE REMPLACEMENT DE PETITS MATERIELS COMMUNAUX DEPENDANTS DU SERVICE CULTUREL ET DES SERVICES TECHNIQUES AU 1^{ER} JANVIER 2023

10 - Location matériel par jour de location	2022 Nogentais	2022 Hors Nogent	2023 Nogentais	2023 Hors Nogent
Barrière Vauban	1,70	4,80	2,00	5,00
Barrière Heras + plots	NP	NP	5,00	10,00
Chaises	0,20	0,40	0,50	1,00
Grilles d'exposition	22,50	34,00	25,00	40,00
Tables rectangulaires	1,95	2,90	2,00	5,00
Tables rondes	20,00	27,00	21,00	30,00
Couverts complets	0,40	0,85	0,50	1,00

11 - Remplacement de matériel abîmé ou absent	2022	2023
Barrière Vauban	NP	75,00
Barrière Heras	NP	75,00
Plot barrière Heras	NP	20,00
Chaises	NP	25,00
Grilles d'exposition	NP	100,00
Tables rectangulaires	NP	100,00
Tables rondes	NP	150,00
Assiette	NP	4,00
Verre	NP	2,00
Cuillère (Grande ou petite)	NP	2,00
Fourchette	NP	2,00
Couteau	NP	2,00

Vote favorable à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DU STUDIO DE REPETITION DE L'ARSENAL

12 - Adhésion Arsenal	Année 2022	Année 2023	
		HT	TTC
Adhésion semestrielle	22,00	20,83	25,00
Adhésion annuelle	44,00	41,67	50,00
Adhésion soumise à convention	110,00	100,00	120,00

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Augmentation de 60% pour l'année 2023, ce qui porte les tarifs horaires à :

1. AVENANT N° 4 AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LES LYCEES REMI-BELLEAU ET SULLY

- Gymnase	17,33 €
- Stade de base	25,90 €
- PEP et terrain stabilisé ou herbeux:	6,16 €
- Piste d'athlétisme synthétique	14,96 €
- Piste d'athlétisme non synthétique :	13,76 €

Pour information, la base de l'indemnité annuelle du Conseil Régional Centre-Val de Loire est inchangée.

Vote favorable à l'unanimité.

2. AVENANT N° 5 AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LES COLLEGES ARSENE MEUNIER ET PIERRE BROSSOLETTE

- Gymnase	:	24,13 €
- Salle spécialisée	:	6,58 €
- Stade complet	:	26,30 €

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DE SOUANCE et réponse de M. HUWART.

3. AVENANT N° 21 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE COLLEGE DELFEUILLE

- Gymnase	:	24,13 €
- Salle spécialisée	:	6,58 €
- Stade complet	:	26,30 €

Vote favorable à l'unanimité.

4. AVENANT N° 19 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE L.E.A.P. DE NERMONT

- Gymnase	:	17,33 €
- Stade de base	:	25,90 €
- PEP et terrain stabilisé ou herbeux:	6,16 €	
- Piste d'athlétisme synthétique	:	14,96 €
- Piste d'athlétisme non synthétique :	13,76 €	

Vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Question du groupe minoritaire :

Impact 2022 :

- réduit sur l'électricité
- chauffage : hausse plus importante délibérée lors du dernier conseil

Réponse de M. HUWART : Baisse mais raisonnable. Mesures prises pour limiter l'impact de cette hausse : avenant DALKIA, tarifs.

Sans autre question, M. Le Maire clôt les débats et lève la séance.


Le secrétaire de séance,
Jean GONSARD.


Le Maire de Nogent-le-Rotrou
Harold HUWART.